



## **ARTICULATION DES PEUPLES INDIGÈNES DU BRÉSIL - APIB**

APOINME - ARPIN SUDESTE - ARPINSUL - Commission Guarani

Yvyrupa - Conseil du peuple de Terena - ATY GUASU - COIAB

### **DOCUMENT FINAL**

#### **CAMPEMENT TERRE LIBRE 2020**

Nous, peuples, organisations et dirigeants autochtones de toutes les régions du Brésil, n'ayant pu nous réunir en personne à la Grande Assemblée Nationale - le Campement Terre libre - que nous organisons depuis 16 ans dans la capitale fédérale - en raison du nécessaire isolement social imposé par le nouveau coronavirus, la pandémie du Covid-19, avons tenu l'ATL de manière virtuelle, avec de nombreuses discussions, débats, séminaires, témoignages et diffusions en direct tout au long de cette semaine. Nous avons résisté depuis 520 ans à toutes sortes d'invasions, qui outre la violence physique, le travail forcé, le gaspillage et l'usurpation de nos territoires, se sont servies des épidémies comme principale arme biologique pour nous exterminer. Actuellement attaqués par le pire virus de notre histoire, le gouvernement Bolsonaro, nous venons publiquement nous manifester.

Nous dénonçons devant l'opinion publique nationale et internationale que nous, les peuples autochtones du Brésil, plus de 305 peuples, parlant 274 langues différentes, sommes la victime visée d'un projet génocidaire de l'actuel gouvernement de Jair Messias Bolsonaro, qui dès le début de son mandat, nous a choisis comme l'une de ses cibles prioritaires, clamant qu'il ne délimiterait plus un centimètre de terres indigènes (TI), et que les démarcations effectuées jusqu'alors ayant été frauduleuses seraient donc revues.

Bolsonaro, dès son entrée en fonction, a émis la Mesure Provisoire 870/19, par laquelle il déterminait le démembrement de la Fondation nationale des Indiens - FUNAI et de ses attributions, transférant la partie des permis environnementaux et de la délimitation des terres indigènes (TI) au ministère de l'Agriculture, commandé par le lobby de l'agro négoce, ennemi de nos peuples, en la personne du ministre de l'Agriculture Teresa Cristina, la "muse du poison". Il a fallu une grande mobilisation de notre part et de celle de nos alliés pour que le Congrès National rejette ce dispositif administratif.

Bolsonaro a démantelé, d'une part, les politiques et organismes publics qui, jusqu'alors, même si précairement, s'occupaient de nos peuples, et a placé à leur tête des antis autochtones assumés, à l'exemple de Marcelo Augusto Xavier da Silva, commissaire de la Police Fédérale nommé président de la FUNAI. Celui-ci, ancien conseiller des lobbyistes de l'agro négoce à la Commission parlementaire d'enquête sur la FUNAI /INCRA (Institut national de la colonisation et de la réforme agraire) qui a mis en accusation des fonctionnaires, des dirigeants autochtones, des indigénistes et des procureurs, a fait publier dans le Journal officiel de l'Union, le 22 avril, l'Instruction Normative n° 09 qui " régit les présentation, procédure et analyse pour la délivrance d'une déclaration de reconnaissance de limites concernant la propriété privée sur les terres indigènes". La mesure est contraire à l'obligation institutionnelle de l'organisme chargé de protéger les droits et les territoires des peuples autochtones visant à légitimer et à permettre la délivrance de titres de propriété aux envahisseurs de terres indigènes. Outre cette détermination du président de

la FUNAI, la décision de révision ou d'annulation des procédures administratives pour la démarcation des terres indigènes, telles que Tekoha Guasu Guavirá, dans les municipalités de Guaira et Terra Roxa dans l'Etat du Paraná (PR), du peuple Avá-Guarani, la substitution ou l'annulation des groupes de travail sur l'identification et la démarcation, la désarticulation ou la déconfiguration des directions de l'institution indigéniste, la persécution morale des fonctionnaires, le maintien des politiques publiques uniquement pour les terres homologuées et, dans la conjoncture actuelle, l'irresponsabilité de ne pas équiper, y compris financièrement, les coordinations régionales et les équipes de base qui protègent nos peuples et nos territoires contre la progression de la pandémie du coronavirus, et de planifier l'entrée de pasteurs fondamentalistes dans les territoires indigènes.

Ainsi, ce gouvernement, soumis aux intérêts économiques nationaux et au capital international, veut restreindre nos droits, principalement territoriaux, en encourageant la progression des pratiques illégales sur nos terres, telles que l'exploitation minière et forestière, la déforestation, l'élevage, la monoculture et l'accaparement des terres qui doit être légalisée par le biais de la Mesure Provisoire 910/19, à l'étude au Congrès National, ainsi que les grandes entreprises minières et divers projets d'infrastructures tels que les centrales hydroélectriques, lignes électriques et routes. Tout cela, dans une tentative évidente de transformer les terres publiques en marchandise.

Tous ces actes illicites et inconstitutionnels constituent un projet de mort pour nos peuples. Ils signifient la destruction de nos forêts, de nos rivières, de notre biodiversité, de nos sources de vie, en bref, de la nature, de la Terre mère ; un patrimoine préservé pendant des milliers d'années par nos peuples et qui, aujourd'hui encore, contribue stratégiquement à la préservation de l'équilibre écologique et climatique et au bien-être de l'humanité, en procurant d'importants bienfaits environnementaux à la planète.

C'est cet héritage que les lobbyistes de l'agro-industrie et les entreprises internationales veulent nous voler, par la restriction ou la suppression de nos droits constitutionnels, en prétendant que nos droits originels, et notre existence même, sont un obstacle à leurs entreprises et plans de soi-disant développement. De cette façon, ils essaient d'inverser la base juridique, nationale et internationale, de nos droits, par des mesures telles que l'Avis juridique 001/17 du Bureau du procureur général du Brésil, sur le concept de « seuil temporel », qui veut limiter notre droit aux terres que nous occupions traditionnellement au 5 octobre 1988, date de la promulgation de la Constitution, qui n'a fait, en vérité, que reconnaître un droit qui était déjà nôtre, de naissance, originel, avant l'invasion coloniale et la création de l'État national brésilien.

Notre extermination semble être une question d'honneur pour le gouvernement Bolsonaro qui, profitant de la crise pandémique, a aggravé la négligence envers nos peuples. Ainsi, il a également mis fin aux politiques publiques différenciées conquises au cours des 30 dernières années dans le domaine de l'éducation, des alternatives économiques, de l'environnement et surtout de la santé. Après avoir eu l'intention de municipaliser ou de privatiser le sous-système de santé indigène, avec la fin du Secrétariat spécial pour la santé indigène (SESAI), avec la propagation du coronavirus dans nos territoires, il est évident que le gouvernement veut vraiment notre extinction : il ne nous protège pas des envahisseurs, leur permettant de contaminer nos communautés, ce qui peut entraîner une extinction massive, à commencer par nos aînés, sources de tradition et de sagesse pour nos peuples, en particulier pour les nouvelles générations. Et comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement stimule le harcèlement et la violence des intérêts privés sur nos biens naturels et nos territoires sacrés. La récente démission du directeur de l'inspection de l'Institut brésilien de

l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA) après les actions de répression contre l'exploitation minière dans des terres indigènes (TI), dans le sud de l'Etat de Pará, est très révélatrice des intentions du gouvernement actuel.

**Face à cette institutionnalisation du génocide par le gouvernement Bolsonaro, nous alertons la société nationale et internationale, revendiquant :**

1. La démarcation immédiate, la régularisation, la surveillance et la protection de toutes les terres indigènes (TI) ;
2. La révocation de l'Avis 001/17 du Bureau du procureur général du Brésil ;
3. Le retrait de tous les envahisseurs des terres indigènes - exploitants miniers, forestiers, agricoles et accapareurs de terres - puisqu'ils sont les agents destructeurs de nos ressources naturelles et de nos cultures et spécialement en ce moment, les vecteurs de maladies et du Covid-19, ce qui constitue un risque sérieux pour tous les peuples, en particulier les peuples autochtones volontairement isolés ;
4. L'adoption de mesures qui limitent l'accès de personnes étrangères aux communautés autochtones, parmi lesquelles les exploitants miniers et forestiers, les commerçants, ainsi que les groupes religieux fondamentalistes prosélytistes propageant en terres indigènes la diabolisation des modes de vie, des spiritualités, des connaissances, des pratiques traditionnelles de traitement des maladies ;
5. La mise en œuvre d'actions visant à assurer l'assainissement de base, l'eau potable, l'habitat décent et autres équipements assurant une bonne infrastructure sanitaire dans les communautés ;
6. L'adoption de mesures visant à assurer de bonnes conditions nutritionnelles dans toutes les communautés autochtones et la garantie d'un plan permanent de sécurité et de souveraineté alimentaires pour nos peuples et communautés ;
7. La possibilité pour les équipes de santé d'entrer et de rester dans les territoires, assurant ainsi l'efficacité et la continuité des actions de prévention et de protection contre la pandémie ;
8. L'infrastructure et la logistique adéquates utiles aux équipes de santé, mettant à leur disposition tout l'équipement nécessaire à la mise en œuvre des actions de protection et de prévention contre les maladies, tels que médicaments, sérums, gants, masques, transport, carburant ;
9. L'assurance de l'existence, au-delà des communautés - dans les municipalités et les capitales - d'hôpitaux de référence pour les soins de complexité moyenne et élevée, où des examens

cliniques peuvent être effectués et où une hospitalisation adéquate peut être proposée pour le traitement des patients atteints du Covid-19 et d'autres maladies ;

10. L'allocation de ressources financières pour l'acquisition de matériels de protection pour toutes les personnes des communautés autochtones, tels que de l'eau propre, du savon, de l'eau de javel, du gel hydroalcoolique, des gants et des masques, ainsi que des conseils adéquats pour l'utilisation de ces matériels pendant cette période de pandémie ;
11. La formation des agents autochtones de santé, des agents sanitaires et environnementaux, des sages-femmes et de toutes les personnes qui travaillent dans le domaine de la santé, au sein des communautés, en vue de la protection et de la prévention contre le Covid-19 ;
12. L'embauche immédiate de professionnels de la santé - médecins, infirmiers, techniciens infirmiers, épidémiologistes - pour travailler dans les zones autochtones, en composant et en élargissant les équipes actuelles de santé ;
13. La viabilisation immédiate de tests pour le Covid-19 dans toutes les communautés, pour le plus grand nombre possible de personnes, afin d'obtenir un diagnostic efficace de la situation actuelle de la pandémie sur les terres indigènes et d'améliorer les actions concernant la prévention, le contrôle et le traitement de cette pandémie ;
14. La mise à l'arrêt de la sous-déclaration des peuples autochtones, toutes les aggravations de cas devant être signalées, dans leur ensemble, qu'ils se trouvent sur des terres indigènes régularisées ou non, y compris chez ceux qui vivent en zones urbaines. Le ministère de la Santé et le Centre des opérations d'urgence en santé publique doivent veiller à ce que le Bulletin épidémiologique du Covid-19 inclue tous les cas de contamination et de décès des peuples autochtones, notamment pour soutenir l'inclusion de données destinées à orienter les politiques publiques ;
15. La formation d'un Comité interinstitutionnel de crise, avec des sièges garantis pour les peuples autochtones, nommés par l'Articulation des peuples autochtones du Brésil (APIB), pour définir des stratégies de protection des peuples autochtones, visant le suivi commun des actions de protection territoriale, de sécurité alimentaire, d'aide et de prestations, d'apports et de protocoles contre la transmission de maladies, pour tous les peuples autochtones. Ce comité ne doit pas être confondu avec le Comité national de crise, qui ne concerne que le Secrétariat spécial pour la santé des autochtones (SESAI), et exclut les soins aux autochtones en dehors des terres indigènes (TI) ;
16. Que la FUNAI et le SESAI, ainsi que les coordinateurs régionaux de la FUNAI (CDR) et les Districts Sanitaires Spéciaux Indigènes (DSEI) soient intégrés dans les Centres d'Opérations d'Urgence de Santé Publique aux différents niveaux, national, des Etats et des municipalités ;
17. Que le Congrès National archive toutes les initiatives législatives présentées par le lobby de l'agro négoce et d'autres segments du capital pour restreindre ou supprimer les droits fondamentaux de nos peuples, en particulier le droit originel aux terres que nous occupons traditionnellement ;

18. Que le Pouvoir judiciaire suspende toutes les propositions de reprise présentées par des envahisseurs, des soi-disant propriétaires ou entrepreneurs, contre les peuples autochtones déterminés à reprendre leurs terres traditionnelles ;
19. Que le Tribunal Suprême Fédéral juge dans les plus brefs délais le Recours extraordinaire - RE n° 1017365, en caractère de jurisprudence, afin de consacrer définitivement et pleinement « l'Indigenato », le droit originel, de naissance, congénital d'occupation traditionnelle de nos terres et territoires, afin de corriger la trajectoire d'agression contre les peuples autochtones du Brésil.
20. Que le gouvernement Bolsonaro suspende l'exécution de tous les travaux d'infrastructure (centrales hydroélectriques, routes, etc.) ou de travaux agro-industriels susceptibles d'avoir un impact sur nos territoires, car ils entraînent la présence de personnes non autochtones, agents potentiellement porteurs du Coronavirus et d'autres maladies pernicieuses pour nos peuples et nos communautés.
21. Enfin, nous demandons l'abrogation de l'Instruction normative n° 09, du 16 avril 2020, publiée par le président de la FUNAI, dans le Journal officiel de l'Union (DOU) du 22 avril qui permet, de manière illégale et anticonstitutionnelle, le transfert de titres fonciers à des particuliers dans des territoires autochtones protégés par la législation brésilienne. Et que le Congrès National archive la Mesure Provisoire 910/19, qui tente de légaliser l'acte criminel de l'accaparement de nos territoires, les Unités de conservation et autres territoires des communautés traditionnelles.

À nos peuples et organisations, nous disons : résistez toujours, avec la sagesse que nous avons reçue de nos ancêtres, pour les générations présentes et futures de nos peuples. Et que la solidarité nationale et internationale s'intensifie, en ce moment de mort, renforcée par la négligence du gouvernement Bolsonaro, mais aussi temps de gestation d'un temps nouveau pour nos peuples, pour la société brésilienne et pour l'humanité entière.

Pour le droit à la vie. Sang autochtone : pas une goutte de plus.

Brésil, le 30 avril 2020.

**XVIe Campement Terre libre 2020**

**Articulation des peuples indigènes du Brésil - APIB**

**Mobilização Nacional Indígena**